

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 27 JUIN 2023**

\*\*\*\*\*

**Présents :** M. HANON, Maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mmes FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir :** Mme BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), DARSAUT (pouvoir à Mme LAMAZERE), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

**Secrétaire de séance :** M. RAMALHO

---

**23 – 83 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ET LA COMMUNE D'ORTHEZ/SAINTE-SUZANNE POUR LES TRAVAUX DE LA ROUTE DE BAYONNE**

**Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

Une opération de renouvellement de la canalisation d'eau potable située sous la RD 817 – Route de Bayonne est actuellement en cours, consécutivement à la volonté du conseil départemental de réaliser la réfection de la chaussée de la rue.

De plus, la reconfiguration du réseau d'assainissement du secteur de la route de Bayonne est une opération prioritaire du programme de travaux issu du schéma directeur et de la mise en demeure émise à l'encontre de la ville d'Orthez/Sainte-Suzanne du 2 décembre 2019.

Dans une approche globale, le projet de réduction d'intrusion des eaux parasites passe par une régularisation des réseaux eaux pluviales, eaux usées et unitaires (EP, EU et EU-EP) de la route de Bayonne.

La signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (CCLO) et la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement unitaire de la RD 817 dans sa section ouest a été approuvée par délibération du Conseil municipal du 3 mars 2020.

Le présent avenant a pour objet de préciser le montant définitif de la participation de la CCLO, le montant des travaux étant supérieur à l'évaluation initiale inscrite dans la convention.

Ainsi le montant de la participation de la CCLO fixé dans l'article 5.3.3. de la convention, est réévalué à 213 000 € TTC (contre 132 000 € TTC initialement).

**Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 21 juin 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **approuve le présent avenant n°1 à la convention de de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la CCLO et la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne pour les travaux Route de Bayonne,**
- **autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces s'y afférant.**

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 064-216404301-20230627-23DELIB83-DE



**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 27 juin 2023  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel BONON**



**Publiée le**